



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travailleurs sociaux

Question écrite n° 57460

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les difficultés croissantes des travailleurs sociaux dépendant des conseils généraux. Dans un contexte marqué par une forte dégradation de la situation économique, on assiste au développement des demandes d'aide et à une multiplication sans précédent de réformes qui contraignent les professionnels à se focaliser sur les tâches administratives et de gestion des dispositifs au détriment de l'indispensable accompagnement des personnes. L'Association nationale des assistants de travail social (ANAS) souligne, dans un communiqué diffusé le 8 juillet dernier, « qu'il est nécessaire de réagir et de retrouver le sens du travail social, de le repositionner dans l'aide aux usagers et non dans l'aide aux institutions, de le dégager de ses tâches administratives qui doivent être assurées par d'autres professionnels et de contribuer à la protection de la vie privée des personnes ». Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Il est en effet essentiel, dans un contexte d'évolution forte des organisations et de complexité croissante des demandes sociales, de bien inscrire les interventions sociales dans une action pluri professionnelle visant à valoriser et développer les capacités des personnes à retrouver leur propre pouvoir d'agir. Le sens du travail social a véritablement été au coeur de l'importante réforme de l'ensemble des diplômes de travail social conduite ces cinq dernières années par le ministère. La totalité des diplômes de travail social a, en effet, fait l'objet d'un important chantier de rénovation visant à intégrer les profondes mutations de l'action sociale et à réaffirmer la finalité du travail social, articulée autour de la place majeure de l'utilisateur lui-même acteur. Les référentiels professionnels, accompagnant les textes réglementaires, définissent ces métiers, précisent les attendus et le sens du travail social et, en cela, constituent des points de référence sur lesquels les institutions et les professionnels peuvent s'appuyer. Le Conseil supérieur du travail social (CSTS), instance placée auprès du ministre chargé des affaires sociales produit à chaque mandature, à la demande du ministre, un travail de réflexion et d'analyse faisant ensuite l'objet de rapports, largement diffusés auprès des professionnels et qui font autorité. Ils abordent tous, suivant le thème, le sens du travail social, ses valeurs fondatrices et les conditions de son utilité sociale. En septembre 2009, les deux derniers rapports du CSTS ont été diffusés : l'un porte sur le travail social aujourd'hui, l'autre sur l'intervention sociale d'intérêt collectif. Le rôle du travailleur social consiste non seulement à accompagner les personnes dans leur démarche d'insertion, mais aussi à participer spécifiquement à l'adaptation ou à la construction de nouvelles réponses, dans une dimension pluri professionnelle et pluri institutionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57460

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 août 2009, page 8014

Réponse publiée le : 8 mai 2012, page 3598